

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.025

L'An deux Mille Seize, le 21 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mars 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE,
Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Philippe CAU,
M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MANDATEMENT DE L'AGENCE IMMOVAL 17 POUR LA CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE, DESTINÉE À LA GESTION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS DE LA RÉSIDENCE ET DU PARKING MONTMARTRE, SITUÉS 65-67 RUE FONT DE CHERVES À ROYAN - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par des délibérations en date des 18 décembre 2008 et 22 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner la parcelle située 65 et 67 rue Font de Cherves à ROYAN, cadastrée section AK n° 373, au profit de la société TPS IMMO, pour la création d'un ensemble immobilier, actuellement dénommé Résidence Montmartre, comprenant une trentaine de logements, deux locaux commerciaux, un poste de police municipale avec trois places de stationnement, cinquante places de stationnement couvertes à usage du public et trente-deux places de stationnement privées.

Par ces mêmes délibérations, la Ville s'est engagée à acquérir dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, le parking souterrain de cinquante places et le poste de police municipale.

L'état descriptif de division en volumes, en date du 28 février 2011, annexé à l'acte de vente des parcelles précitées, prévoit la création d'une Association Syndicale Libre pour gérer les espaces et équipements communs de la résidence Montmartre et du parking Montmartre, et notamment :

- La propreté, la gestion, l'entretien, la réparation et éventuellement la reconstruction de toutes les parties et équipements présentant un intérêt collectif pour l'ensemble des propriétaires des lots de volume de l'ensemble immobilier,
- La mise en œuvre des actions tendant à faire respecter les servitudes, règles, charges et conditions résultant de la division en lots de volume,
- La répartition des dépenses entre les membres de l'association, le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes.

Compte-tenu du fait que l'agence IMMOVAL 17, située 86 boulevard de LATTRE de TASSIGNY à SAINT GEORGES DE DIDONNE, représentée par son gérant Monsieur Patrick MARTEAU, assure déjà la mission de syndic pour la copropriété de la résidence Montmartre, lequel connaît parfaitement les lieux, il est proposé au Conseil Municipal de mandater l'agence IMMOVAL 17, pour constituer l'Association Syndicale Libre.

Par ailleurs, il convient que la commune désigne ses représentants, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de cette Association et assister aux Assemblées Générales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le décret n° 2006-504, en date du 3 mai 2006, portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal, en date des 18 décembre 2008 et 22 octobre 2010,
- Vu l'état descriptif de division en volumes, en date du 28 février 2011, annexé à l'acte de vente de la parcelle cadastrée section AK n° 373, au profit de la société TPS IMMO,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à :
 - mandater l'agence IMMOVAL 17, située 86 boulevard de LATTRE de TASSIGNY à SAINT GEORGES DE DIDONNE, représentée par son gérant Monsieur Patrick MARTEAU, pour procéder à la constitution de l'Association Syndicale Libre destinée à gérer les espaces et équipements communs de la résidence Montmartre et du parking Montmartre, situés 65-67 rue Font de Cherves à ROYAN,
 - signer tout document relatif à la constitution de l'Association Syndicale Libre,
- de désigner comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association Syndicale Libre et assister aux Assemblées Générales :
 - Titulaire : Mme Marie-José DOUMECQ
 - Suppléant : Mme Dominique PARSIGNEAU

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mars 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO